(Dresde 1829). Ces ouvrages sont écrits d'un style pur, correct et animé.

FUNCK (Jean-Frédéric), écrivain allemand, né à Francfort-sur-le-Main, le 10 février 1804. Après avoir été élevé en France, il y achéva ses études à l'université d'Iéna et obtint, en 1828, un emploi de professeur dans un des collèges de sa ville natale. Il perdit cette place en 1830 par la publication d'une brochure politique, et, dès lors, devint un des membres les plus ardents et les plus actifs du parti libéral. Il publia successivement, avec ou sans collaboration, plusieurs journaux satiriques : *l'Espiègle* et le *Nouvel Espiègle*, le *Flambeau*, *Plaisant et sérieux*, le *Miroir de l'époque*, etc., qui lui attirèrent de fréquentes poursuites. En 1832, il fut pour la seconde fois arrêté, puis délivré par l'échauffourée de 1833; mais il alla se reconstituer prisonnier et fut détenu huit mois. Pour se procurer des ressources à la fin de sa détention, il ouvrit un cours d'histoire allemande qui fut presque aussitôt fermé par ordre du gouvernement. L'année suivante, M. Funck fut incarcéré de nouveau pour affiliation aux sociétés secrètes et propagande révolutionnaire; il resta cette fois cinq ans en prison et n'en sortit qu'en 1839. Parmi ses ouvrages il faut citer : un *Aperçu populaire de l'histoire primitive de l'Allemagne* (1834); *Documents pour servir à l'histoire secrète de la Révolution française* (1843); enfin une *Grammaire* et des travaux philologiques sur la langue espagnole.

FUNDAO, bourg du Portugal, prov. de Beira, à 31 kilom. S. de Guarda; 2,600 hab. Fabriques de draps et lainages.

FUNDI, nom ancien de Fondi, ville d'Italie.

FUNDIBALE s. f. (fon-di-ba-le — du lat. *funda*, fronde, et du gr. *ballô*, je jette). Machine avec laquelle on lançait anciennement de grosses pierres contre les murs d'une ville assiégée. ‖ On a dit aussi FRONDIBALLE.

FUNDY, vaste baie formée par l'Atlantique sur la côte orientale de l'Amérique du Nord, entre la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine. Elle est comprise entre 43° 27' et 45° 50' de latitude N., et entre 62° 25' et 66° 50' de longitude O. Sa longueur est de 240 kilom., et sa plus grande largeur d'environ 75 kilom. La baie de Fundy est remarquable par la hauteur de ses marées, qui quelquefois atteignent 24 mètres. A son extrémité supérieure, une presqu'île la sépare en deux bras, la baie de Chignecto au N., et le canal de Menas au S., qui conduit dans le bassin de Menes. La baie est profonde, mais la navigation y est dangereuse. A son entrée supérieure on trouve l'île du Grand-Manan, ainsi que plusieurs autres, et sa côte N. est découpée par différents golfes, entre autres par celui de Passamaquoddy. Elle reçoit la rivière Saint-Jean, à l'embouchure duquel est située la ville du même nom.

FUNE s. f. (fu-ne — lat. *funis*, même sens.) Mar. Cordage. ‖ Prolongement des filières de tente.

— Pêch. Cordage qui sert à haler une seine au rivage.

FUNÉ, ÉE (fu-né) part. passé du v. Funer. Mar. Muni de tous ses cordages, en parlant d'un navire : *Frégate* FUNÉE. ‖ *Navire bien funé*, Navire dont le gréement est bien lisse, bien soigné, bien tropre. ‖ *Cordage funé*, Cordage dont on a remplacé les mauvais torons par de nouveaux.

FUNÈBRE adj. (fu-nè-bre — lat. *funebris*; de *funera*, funérailles). Qui a rapport aux funérailles : *Cortége* FUNÈBRE. *Marche* FUNÈBRE. *Honneurs* FUNÈBRES. *Chant* FUNÈBRE.

Le peuple insula le convoi FUNÈBRE *de Louis XIV, et le parlement cassa son testament.* (Mme de Staël.)

LA d'un enterrement la *funèbre* ordonnance
D'un pas lugubre et lent vers l'église s'avance.
BOILEAU.

— Par ext. Sombre, triste, qui annonce le deuil; qui provoque un sentiment d'effroi : *De* FUNÈBRES *accents. La lumière et le climat du Nord donnent aux objets une teinte* FUNÈBRE. (De Custine.)

. . . . . Mille cloches émues
D'un *funèbre* **concert font retentir les nues.**
BOILEAU.

— *Pompe funèbre*, Solennité des funérailles. ‖ *Pompes funèbres*, Administration qui se charge de tout ce qui concerne les funérailles.

— *Couche funèbre*, Lit de mort; lit sur lequel un mort est exposé :

Un de ses bras pendait de la *funèbre* **couche.**
LAMARTINE.

— *Oraison funèbre*, Panégyrique d'un mort prononcé à l'occasion de ses funérailles : *La première* ORAISON FUNÈBRE *fut prononcée pour Du Guesclin.* (Chateaub.)

— Antiq. rom. *Jeux funèbres*, Jeux qu'on célébrait à l'occasion des funérailles des grands personnages.

— **Syn. Funèbre, funéraire.** *Funéraire* exprime un simple rapport avec les funérailles considérées sous le point de vue des usages, des cérémonies matérielles ou des dépenses. *Funèbre* ajoute à cette idée de rapport quelque chose de sombre, de triste comme la mort, ou bien il marque ce qui fait partie essentielle des funérailles mêmes. Une urne *funéraire* est celle qu'on a trouvée dans quelque tombeau antique; le style *funéraire* est celui qui convient pour les épitaphes. Mais on dit : chants *funèbres*, convoi *funèbre*, honneurs *funèbres*, parce que tout cela constitue proprement les funérailles; on dit aussi : image *funèbre*, oiseau *funèbre*, parce qu'il s'agit ici d'une image ou d'un oiseau qu'on veut représenter comme ayant quelque chose de sinistre.

— **Encycl. Antiq.** *Jeux funèbres.* V. JEU.

FUNÈBREMENT adv. (fu-nè-bre-man — rad. *funèbre*). D'une manière funèbre, sombre, triste : *Une lanterne sourde éclairait* FUNÈBREMENT *cette scène.* (V. Hugo.) *Priez pour elle, répondit* FUNÈBREMENT *Théophile.* (A. Houssaye.

FUNER v. a. ou tr. (fu-né — rad. *fune*). Mar. Garnir de manœuvres, gréer : *Le grand mât étant paré, on songea à* FUNER *l'artimon.*

FUNÉRAILLES s. f. pl. (fu-né-ra-ille; *ll* mll. — lat. *funera*, même sens). Ensemble des cérémonies qui s'accomplissent à l'occasion de la mort d'une personne et de sa sépulture : *Des* FUNÉRAILLES *magnifiques. L'héritier prodigue paye de superbes* FUNÉRAILLES *et dévore le reste.* (La Bruy.) *C'est un usage de se célébrer les* FUNÉRAILLES *des rois de France que quarante jours après leur mort.* (Volt.). *Aux* FUNÉRAILLES *des rois d'Asie, leurs esclaves se faisaient brûler avec eux.* (Vaucquelin.)

— Fig. Ruine, perte, destruction : *Assister aux* FUNÉRAILLES *de la liberté.*

. . . . . Louis et Colbert, sous les murs de Versailles,
Réparaient des beaux-arts les longues FUNÉRAILLES.
A. CHÉNIER.

— **Epithètes.** Simples, modestes, honorables, illustres, nobles, belles, magnifiques, superbes, pompeuses, solennelles, fastueuses, splendides, guerrières, tristes, lugubres, horribles, sanglantes.

— **Syn. Funérailles, convoi, enterrement,** etc. V. CONVOI.

— **Encycl.** Dans tous les temps et chez tous les peuples, le culte des morts a été regardé par la religion, la morale et les lois. Seulement, les cérémonies par lesquelles ce culte se manifeste ont varié suivant les progrès de la civilisation, surtout suivant la nature des idés religieuses dominantes.

En Egypte, l'usage d'embaumer les morts remontait à la plus haute antiquité et était pratiqué avec un art qui n'a été surpassé dans aucun autre pays. Quand le corps avait été embaumé par les prêtres dans les laboratoires des temples, on le plaçait dans le sépulcre qui lui était destiné. Auprès de chaque ville d'Egypte était le lieu destiné à la sépulture commune. La plus célèbre de ces cités mortuaires était celle de Memphis, qui était séparé de la ville par le lac Moris, sur le bord duquel on apportait le mort. Là, des prêtres-juges, institués exprès pour cela, s'assemblaient, examinaient la vie de l'Egyptien, et ne consentaient à ce qu'on le passât de l'autre côté du lac, dans le *lieu de repos*, que tant que sa conduite avait été jugée irréprochable. Si le jugement lui était défavorable, le corps demeurait sans sépulture, c'est-à-dire privé des honneurs funèbres, et l'infamie était regardée d'être déposé honorablement dans un sépulcre, et il fallait l'aller déposer dans une fosse creusée en un lieu désigné par le prêtre-juge ou choisi par les parents dans des terrains non consacrés. De là vient qu'on a souvent trouvé des momies ou cadavres embaumés dans des endroits isolés en dehors aucune apparence de tombeau. Quant à ceux qui avaient commis quelque crime, et pour cela avaient été condamnés à mort, on portait au loin leurs corps qu'on abandonnait aux pour servir de pâture aux bêtes féroces et aux oiseaux carnassiers.

Les Hébreux enterraient les gens des tribus inférieures. Quant aux riches et aux puissants, les prêtres de Voa (Jehovah), qui avaient appris ou à peu près des Egyptiens l'art de conserver les corps, les embaumaient, et, après les avoir laissés quelques jours exposés sur un lit rempli de parfums, on les portait avec un grand appareil dans des sépulcres qui étaient de petits caveaux creusés et taillés dans les rochers. Ceux qui suivaient le convoi, parents et amis, se lamentaient à haute voix. Il y avait des femmes qui faisaient métier de pleurer dans ces sortes de cérémonies, comme plus tard chez les Romains. Pour les personnages illustres dont la mort avait été occasionnée par quelque accident malheureux, on composait des cantiques ou des sortes de psaumes pour servir comme d'oraisons funèbres. Quoique les *funérailles* fussent considérées comme un devoir de piété, on tenait pour impurs tous ceux qui y avaient pris part, jusqu'à ce qu'ils fussent purifiés par des ablutions et des cérémonies faites selon un rituel obligatoire.

En Perse, en Médie et dans plusieurs autres parties de l'Orient, on regardait les cadavres comme impurs. Or, dans ces pays, les éléments étant l'objet d'un culte religieux, on aurait craint de les souiller si l'on avait brûlé ou enterré la dépouille des morts, si même on l'avait jetée à l'eau. On se contentait d'exposer les morts, en dehors des lieux habités, à la voracité des animaux, et l'on pensait que l'âme du défunt avait conquis le bonheur éternel quand le corps avait été promptement dévoré. Au reste, la mort n'était pas considérée comme un mal. Elle n'était, au contraire, que le passage à une vie meilleure. Aussi était-il défendu de se lamenter, et le repas qui terminait ordinairement la cérémonie des *funérailles* était une véritable fête, parce qu'on croyait que les prières adressées à la divinité par les prêtres avaient ouvert au défunt l'accès de cette vie nouvelle.

Les Grecs attachaient une extrême importance à l'ensevelissement des morts; parce qu'ils croyaient que les âmes ne pouvaient pénétrer dans les champs Elysées quand les corps n'avaient pas reçu les derniers honneurs. C'est pourquoi ils regardaient comme un devoir religieux de jeter de la terre sur tout cadavre qu'ils trouvaient sans sépulture. Des qu'une personne avait rendu le dernier soupir, on mettait dans la bouche une pièce de monnaie appelée *danaké*, afin qu'elle pût payer son passage dans la barque de Caron. Puis les femmes de la famille lavaient le corps, l'arrosaient d'huile parfumée, le couronnaient de fleurs; après quoi elles le revêtaient d'une robe blanche, pour que, dit Lucullus : *Des* FUNÉRAILLES *magnifiques. L'héritier prodigue paye de superbes* FUNÉRAILLES *et dévore le reste.* (La Bruy.) *C'est un usage de se célébrer les* FUNÉRAILLES *des rois de France que quarante jours après leur mort.* (Volt.). *Aux* FUNÉRAILLES *des rois d'Asie, leurs esclaves se faisaient brûler avec eux.* (Vaucquelin.)

— Fig. Ruine, perte, destruction : *Assister aux* FUNÉRAILLES *de la liberté.*

. . . . . Louis et Colbert, sous les murs de Versailles,
Réparaient des beaux-arts les longues FUNÉRAILLES.
A. CHÉNIER.

— **Epithètes.** Simples, modestes, honorables, illustres, nobles, belles, magnifiques, superbes, pompeuses, solennelles, fastueuses, splendides, guerrières, tristes, lugubres, horribles, sanglantes.

— **Syn. Funérailles, convoi, enterrement,** etc. V. CONVOI.

— **Encycl.** Dans tous les temps et chez tous les peuples, le culte des morts a été regardé par la religion, la morale et les lois. Seulement, les cérémonies par lesquelles ce culte se manifeste ont varié suivant les progrès de la civilisation, surtout suivant la nature des idés religieuses dominantes.

En Egypte, l'usage d'embaumer les morts remontait à la plus haute antiquité et était pratiqué avec un art qui n'a été surpassé dans aucun autre pays. Quand le corps avait été embaumé par les prêtres dans les laboratoires des temples, on le plaçait dans le sépulcre qui lui était destiné. Auprès de chaque ville d'Egypte était le lieu destiné à la sépulture commune. La plus célèbre de ces cités mortuaires était celle de Memphis, qui était séparé de la ville par le lac Moris, sur le bord duquel on apportait le mort. Là, des prêtres-juges, institués exprès pour cela, s'assemblaient, examinaient la vie de l'Egyptien, et ne consentaient à ce qu'on le passât de l'autre côté du lac, dans le *lieu de repos*, que tant que sa conduite avait été jugée irréprochable. Si le jugement lui était défavorable, le corps demeurait sans sépulture, c'est-à-dire privé des honneurs funèbres, la famille était regardée d'être déposé honorablement dans un sépulcre, et il fallait l'aller déposer dans une fosse creusée en un lieu désigné par le prêtre-juge ou choisi par les parents dans des terrains non consacrés. De là vient qu'on a souvent trouvé des momies ou cadavres embaumés dans des endroits isolés en dehors aucune apparence de tombeau. Quant à ceux qui avaient commis quelque crime, et pour cela avaient été condamnés à mort, on portait au loin leurs corps qu'on abandonnait aux pour servir de pâture aux bêtes féroces et aux oiseaux carnassiers.

Les Hébreux enterraient les gens des tribus inférieures. Quant aux riches et aux puissants, les prêtres de Voa (Jehovah), qui avaient appris ou à peu près des Egyptiens l'art de conserver les corps, les embaumaient, et, après les avoir laissés quelques jours exposés sur un lit rempli de parfums, on les portait avec un grand appareil dans des sépulcres qui étaient de petits caveaux creusés et taillés dans les rochers. Ceux qui suivaient le convoi, parents et amis, se lamentaient à haute voix. Il y avait des femmes qui faisaient métier de pleurer dans ces sortes de cérémonies, comme plus tard chez les Romains. Pour les personnages illustres dont la mort avait été occasionnée par quelque accident malheureux, on composait des cantiques ou des sortes de psaumes pour servir comme d'oraisons funèbres. Quoique les *funérailles* fussent considérées comme un devoir de piété, on tenait pour impurs tous ceux qui y avaient pris part, jusqu'à ce qu'ils fussent purifiés par des ablutions et des cérémonies faites selon un rituel obligatoire.

En Perse, en Médie et dans plusieurs autres parties de l'Orient, on regardait les cadavres comme impurs. Or, dans ces pays, les éléments étant l'objet d'un culte religieux, on aurait craint de les souiller si l'on avait brûlé ou enterré la dépouille des morts, si même on l'avait jetée à l'eau. On se contentait d'exposer les morts, en dehors des lieux habités, à la voracité des animaux, et l'on pensait que l'âme du défunt avait conquis le bonheur éternel quand le corps avait été promptement dévoré. Au reste, la mort n'était pas considérée comme un mal. Elle n'était, au contraire, que le passage à une vie meilleure. Aussi était-il défendu de se lamenter, et le repas qui terminait ordinairement la cérémonie des *funérailles* était une véritable fête, parce qu'on croyait que les prières adressées à la divinité par les prêtres avaient ouvert au défunt l'accès de cette vie nouvelle.

Les Grecs attachaient une extrême importance à l'ensevelissement des morts; parce qu'ils croyaient que les âmes ne pouvaient pénétrer dans les champs Elysées quand les corps n'avaient pas reçu les derniers honneurs. C'est pourquoi ils regardaient comme un devoir religieux de jeter de la terre sur tout cadavre qu'ils trouvaient sans sépulture. Des qu'une personne avait rendu le dernier soupir, on mettait dans la bouche une pièce de monnaie appelée *danaké*, afin qu'elle pût payer son passage dans la barque de Caron. Puis les femmes de la famille lavaient le corps, l'arrosaient d'huile parfumée, le couronnaient de fleurs; après quoi elles le revêtaient d'une robe blanche, pour que, dit Lucullus : *Des* FUNÉRAILLES *magnifiques. L'héritier prodigue paye de superbes* FUNÉRAILLES *et dévore le reste.* (La Bruy.) *C'est un usage de se célébrer les* FUNÉRAILLES *des rois de France que quarante jours après leur mort.* (Volt.). *Aux* FUNÉRAILLES *des rois d'Asie, leurs esclaves se faisaient brûler avec eux.* (Vaucquelin.)

— Fig. Ruine, perte, destruction : *Assister aux* FUNÉRAILLES *de la liberté.*

. . . . . Louis et Colbert, sous les murs de Versailles,
Réparaient des beaux-arts les longues FUNÉRAILLES.
A. CHÉNIER.

— **Epithètes.** Simples, modestes, honorables, illustres, nobles, belles, magnifiques, superbes, pompeuses, solennelles, fastueuses, splendides, guerrières, tristes, lugubres, horribles, sanglantes.

— **Syn. Funérailles, convoi, enterrement,** etc. V. CONVOI.

— **Encycl.** Dans tous les temps et chez tous les peuples, le culte des morts a été regardé par la religion, la morale et les lois. Seulement, les cérémonies par lesquelles ce culte se manifeste ont varié suivant les progrès de la civilisation, surtout suivant la nature des idés religieuses dominantes.

En Egypte, l'usage d'embaumer les morts remontait à la plus haute antiquité et était pratiqué avec un art qui n'a été surpassé dans aucun autre pays. Quand le corps avait été embaumé par les prêtres dans les laboratoires des temples, on le plaçait dans le sépulcre qui lui était destiné. Auprès de chaque ville d'Egypte était le lieu destiné à la sépulture commune. La plus célèbre de ces cités mortuaires était celle de Memphis, qui était séparé de la ville par le lac Moris, sur le bord duquel on apportait le mort. Là, des prêtres-juges, institués exprès pour cela, s'assemblaient, examinaient la vie de l'Egyptien, et ne consentaient à ce qu'on le passât de l'autre côté du lac, dans le *lieu de repos*, que tant que sa conduite avait été jugée irréprochable. Si le jugement lui était défavorable, le corps demeurait sans sépulture, c'est-à-dire privé des honneurs funèbres, la famille était regardée d'être déposé honorablement dans un sépulcre, et il fallait l'aller déposer dans une fosse creusée en un lieu désigné par le prêtre-juge ou choisi par les parents dans des terrains non consacrés. De là vient qu'on a souvent trouvé des momies ou cadavres embaumés dans des endroits isolés en dehors aucune apparence de tombeau. Quant à ceux qui avaient commis quelque crime, et pour cela avaient été condamnés à mort, on portait au loin leurs corps qu'on abandonnait aux pour servir de pâture aux bêtes féroces et aux oiseaux carnassiers.

Les Hébreux enterraient les gens des tribus inférieures. Quant aux riches et aux puissants, les prêtres de Voa (Jehovah), qui avaient appris ou à peu près des Egyptiens l'art de conserver les corps, les embaumaient, et, après les avoir laissés quelques jours exposés sur un lit rempli de parfums, on les portait avec un grand appareil dans des sépulcres qui étaient de petits caveaux creusés et taillés dans les rochers. Ceux qui suivaient le convoi, parents et amis, se lamentaient à haute voix. Il y avait des femmes qui faisaient métier de pleurer dans ces sortes de cérémonies, comme plus tard chez les Romains. Pour les personnages illustres dont la mort avait été occasionnée par quelque accident malheureux, on composait des cantiques ou des sortes de psaumes pour servir comme d'oraisons funèbres. Quoique les *funérailles* fussent considérées comme un devoir de piété, on tenait pour impurs tous ceux qui y avaient pris part, jusqu'à ce qu'ils fussent purifiés par des ablutions et des cérémonies faites selon un rituel obligatoire.

En Perse, en Médie et dans plusieurs autres parties de l'Orient, on regardait les cadavres comme impurs. Or, dans ces pays, les éléments étant l'objet d'un culte religieux, on aurait craint de les souiller si l'on avait brûlé ou enterré la dépouille des morts, si même on l'avait jetée à l'eau. On se contentait d'exposer les morts, en dehors des lieux habités, à la voracité des animaux, et l'on pensait que l'âme du défunt avait conquis le bonheur éternel quand le corps avait été promptement dévoré. Au reste, la mort n'était pas considérée comme un mal. Elle n'était, au contraire, que le passage à une vie meilleure. Aussi était-il défendu de se lamenter, et le repas qui terminait ordinairement la cérémonie des *funérailles* était une véritable fête, parce qu'on croyait que les prières adressées à la divinité par les prêtres avaient ouvert au défunt l'accès de cette vie nouvelle.

Les Grecs attachaient une extrême importance à l'ensevelissement des morts; parce qu'ils croyaient que les âmes ne pouvaient pénétrer dans les champs Elysées quand les corps n'avaient pas reçu les derniers honneurs. C'est pourquoi ils regardaient comme un devoir religieux de jeter de la terre sur tout cadavre qu'ils trouvaient sans sépulture. Des qu'une personne avait rendu le dernier soupir, on mettait dans la bouche une pièce de monnaie appelée *danaké*, afin qu'elle pût payer son passage dans la barque de Caron. Puis les femmes de la famille lavaient le corps, l'arrosaient d'huile parfumée, le couronnaient de fleurs; après quoi elles le revêtaient d'une robe blanche, pour que, dit Lu-

le cadavre ou brûlait ce que le défunt avait de plus précieux, et jusqu'aux animaux qui lui étaient chers. On n'en était même pendant longtemps la cruelle coutume de précipiter dans le bûcher quelques-uns de ses esclaves ou de ses clients. Ses amis lui jetaient des fleurs pour lui, ou pour les parents qu'ils avaient perdus. Dans le tombeau, près de la cendre, on déposait des armes, des bijoux, des ustensiles divers. La découverte que l'on fit du tombeau de Childéric, en 1653, prouva que les Francs ne brûlaient pas les cadavres, et de quelquefois des soldiers on mettait avec eux des armes; (*scuræ, histriones*), dont l'un, appelé *archimime* (*archimimus*), représentait le mort et imitait ses gestes et ses paroles. Derrière ceux-ci marchaient les esclaves affranchis par le mort, puis des individus qui portaient les images des ancêtres, ainsi que les couronnes ou autres récompenses militaires gagnées par celui qui n'était plus. Enfin, venait le corps. Il était étendu sur une litière (*feretrum, capulum*) ornée avec plus ou moins de richesse, et qui était portée tantôt par les plus proches parents, tantôt par des affranchis. La marche était fermée par la famille : les fils, la tête voilée, les filles, la tête découverte et les cheveux épars, chacun se lamentait à haute voix; les femmes se frappaient la poitrine et se déchiraient les joues, quoique la loi des Douze Tables défendît ces marques exagérées d'affliction. Si le mort était d'un rang illustre, le cortége traversait le Forum et faisait une halte devant les rostres, où l'on prononçait l'oraison funèbre. Enfin, on arrivait au lieu, toujours situé hors de la ville, où le mort devait être enterré ou brûlé. Les deux coutumes existèrent simultanément, de temps immémorial, chez les Romains; mais la seconde devint générale dans les derniers temps de la république, et elle se maintint chez tous les peuples, et, de nos jours où les progrès du christianisme la firent remplacer par la première. Toutefois, on ne brûla jamais les enfants en bas âge, ni les gens mariés, ni les prêtres, comme aussi les Grecs. Ceux-ci étaient ensevelis à l'endroit même où ils étaient tombés, et cet endroit devenait sacré sous le nom de *bidental*. Les corps que l'on enterrait étaient déposés dans un cercueil (*arca, loculus*) qui était de pierre, quelquefois même d'une pierre particulière que l'on tirait d'une carrière située près de Rome, et qui était très-chère, parce qu'elle avait la propriété de consumer les chairs en quarante jours. Ceux qui devaient être brûlés étaient placés sur un bûcher (*rogus*) que couvrait le plus proche parent mettait le feu en détournant la tête, et dans les flammes duquel on jetait des parfums, des plats chargés de mets, des vêtements et divers autres objets que l'on supposait être agréables au mort.

Aux funérailles des empereurs et des généraux illustres, les soldats faisaient trois fois le tour du bûcher pendant qu'il brûlait. Parfois même on immolait des victimes ou bien on faisait combattre des gladiateurs, afin d'apaiser la soif de sang qu'on attribuait aux mânes. Quand le bois était consumé, on achevait d'éteindre le feu en y répandant du vin, puis on ramassait les cendres et les os-

des *funérailles* se faisait ordinairement le huitième jour après la mort. Dans le principe, c'était toujours la nuit; mais, par la suite, les pauvres seuls se conformèrent à cet usage. L'ordre du cortége (*pompa funebris*) était réglé par un ordonnateur appelé *designator* ou *dominus funeris*. En tête marchaient des musiciens qui jouaient des airs lugubres. Ils étaient suivis par des pleureuses à gages nommées *præficæ*, qui gémissaient et psalmodiaient des chants funèbres (*nenia, lessus*) en l'honneur du défunt. Après elles venaient quelquefois des soldiers avec leurs armes; (*scuræ, histriones*), dont l'un, appelé *archimime* (*archimimus*), représentait le mort et imitait ses gestes et ses paroles. Derrière ceux-ci marchaient les esclaves affranchis par le mort, puis des individus qui portaient les images des ancêtres, ainsi que les couronnes ou autres récompenses militaires gagnées par celui qui n'était plus. Enfin, venait le corps. Il était étendu sur une litière (*feretrum, capulum*) ornée avec plus ou moins de richesse, et qui était portée tantôt par les plus proches parents, tantôt par des affranchis. La marche était fermée par la famille : les fils, la tête voilée, les filles, la tête découverte et les cheveux épars, chacun se lamentait à haute voix; les femmes se frappaient la poitrine et se déchiraient les joues, quoique la loi des Douze Tables défendît ces marques exagérées d'affliction. Si le mort était d'un rang illustre, le cortége traversait le Forum et faisait une halte devant les rostres, où l'on prononçait l'oraison funèbre. Enfin, on arrivait au lieu, toujours situé hors de la ville, où le mort devait être enterré ou brûlé. Les deux coutumes existèrent simultanément, de temps immémorial, chez les Romains; mais la seconde devint générale dans les derniers temps de la république, et elle se maintint chez tous les peuples, et, de nos jours où les progrès du christianisme la firent remplacer par la première. Toutefois, on ne brûla jamais les enfants en bas âge, ni les gens mariés, ni les prêtres, comme aussi les Grecs. Ceux-ci étaient ensevelis à l'endroit même où ils étaient tombés, et cet endroit devenait sacré sous le nom de *bidental*. Les corps que l'on enterrait étaient déposés dans un cercueil (*arca, loculus*) qui était de pierre, quelquefois même d'une pierre particulière que l'on tirait d'une carrière située près de Rome, et qui était très-chère, parce qu'elle avait la propriété de consumer les chairs en quarante jours. Ceux qui devaient être brûlés étaient placés sur un bûcher (*rogus*) que couvrait le plus proche parent mettait le feu en détournant la tête, et dans les flammes duquel on jetait des parfums, des plats chargés de mets, des vêtements et divers autres objets que l'on supposait être agréables au mort.

Aux funérailles des empereurs et des généraux illustres, les soldats faisaient trois fois le tour du bûcher pendant qu'il brûlait. Parfois même on immolait des victimes ou bien on faisait combattre des gladiateurs, afin d'apaiser la soif de sang qu'on attribuait aux mânes. Quand le bois était consumé, on achevait d'éteindre le feu en y répandant du vin, puis on ramassait les cendres et les os-

prend à son tour la mère ou la veuve inconsolable, la hisse sur son épaule et crie sans interruption pendant plusieurs minutes, jusqu'à ce qu'enfin la pauvre veuve ou la pauvre mère, accablant à sa douleur, tombe sans connaissance sur le sol. On loue, en outre, un certain nombre de pleureuses à gages qui poussent des lamentations étudiées au-dessus des armes, des bijoux, des ustensiles perdus. Dans le tombeau, près de la cendre, on déposait des armes, des bijoux, des ustensiles divers. La découverte que l'on fit du tombeau de Childéric, en 1653, prouva que les Francs ne brûlaient pas les cadavres, et de quelquefois des soldiers on mettait avec eux des armes; (*scuræ, histriones*), dont l'un, appelé *archimime* (*archimimus*), représentait le mort et imitait ses gestes et ses paroles. Derrière ceux-ci marchaient les esclaves affranchis par le mort, puis des individus qui portaient les images des ancêtres, ainsi que les couronnes ou autres récompenses militaires gagnées par celui qui n'était plus. Enfin, venait le corps. Il était étendu sur une litière (*feretrum, capulum*) ornée avec plus ou moins de richesse, et qui était portée tantôt par les plus proches parents, tantôt par des affranchis. La marche était fermée par la famille : les fils, la tête voilée, les filles, la tête découverte et les cheveux épars, chacun se lamentait à haute voix; les femmes se frappaient la poitrine et se déchiraient les joues, quoique la loi des Douze Tables défendît ces marques exagérées d'affliction. Si le mort était d'un rang illustre, le cortége traversait le Forum et faisait une halte devant les rostres, où l'on prononçait l'oraison funèbre. Enfin, on arrivait au lieu, toujours situé hors de la ville, où le mort devait être enterré ou brûlé. Les deux coutumes existèrent simultanément, de temps immémorial, chez les Romains; mais la seconde devint générale dans les derniers temps de la république, et elle se maintint chez tous les peuples, et, de nos jours où les progrès du christianisme la firent remplacer par la première. Toutefois, on ne brûla jamais les enfants en bas âge, ni les gens mariés, ni les prêtres, comme aussi les Grecs. Ceux-ci étaient ensevelis à l'endroit même où ils étaient tombés, et cet endroit devenait sacré sous le nom de *bidental*. Les corps que l'on enterrait étaient déposés dans un cercueil (*arca, loculus*) qui était de pierre, quelquefois même d'une pierre particulière que l'on tirait d'une carrière située près de Rome, et qui était très-chère, parce qu'elle avait la propriété de consumer les chairs en quarante jours. Ceux qui devaient être brûlés étaient placés sur un bûcher (*rogus*) que couvrait le plus proche parent mettait le feu en détournant la tête, et dans les flammes duquel on jetait des parfums, des plats chargés de mets, des vêtements et divers autres objets que l'on supposait être agréables au mort.

Aux funérailles des empereurs et des généraux illustres, les soldats faisaient trois fois le tour du bûcher pendant qu'il brûlait. Parfois même on immolait des victimes ou bien on faisait combattre des gladiateurs, afin d'apaiser la soif de sang qu'on attribuait aux mânes. Quand le bois était consumé, on achevait d'éteindre le feu en y répandant du vin, puis on ramassait les cendres et les os-

rents. Le scandale fut plus grand encore pendant les *funérailles* de saint Louis. C'était pourtant un spectacle bien capable d'élever les âmes et de frapper l'esprit d'une profonde tristesse, que celui qu'offrait Philippe III, marchant entouré de cinq cercueils, et portant lui-même, avec ses deux frères et tous les grands seigneurs de France, les restes de son père. Les princes se reposèrent, dit-on, tour du cercueil, placé au milieu de la chambre. Elles s'égratignent le visage et se livrent ensuite à des excès de douleur, qui exagérées en apparence à la douleur la plus exagérée. Bientôt on procède à l'enterrement, car les mânes, disaient-ils, ne sont pas en terre.

Quand c'est une femme qui est morte, le cercueil est couvert des plus riches vêtements brodés qu'elle possédait. A la tête d'un cercueil d'homme, on place son turban aussi orné que le lui permettent son rang et sa fortune; à la tête d'un cercueil de femme, on place un bouquet. Le corps est porté par les plus proches parents du mort; et, pendant le trajet, les amis se disputent l'honneur de se substituer aux parents pour porter le cercueil à leur tour. Cet empressement est si grand, que le cercueil, perpétuellement changé d'épaules, est horriblement ballotté, et que jamais l'infortuné qu'on porte n'a pu faire, pendant sa vie, de plus horrible voyage sur la route la plus cahoteuse.

Tout le temps que dure le deuil, les appartements sont privés de tout ornement. On n'y voit plus ni tentures, ni glaces, ni tapis. Les esclaves portent leurs bonnets à l'envers et ne prennent de leurs colliers. Les femmes ne se teignent plus les mains et les pieds de henné. La veuve d'un personnage de distinction remplace les rubans noirs de sa coiffure par des rubans blancs, et le bandeau d'or et de diamants qui ceint son front par un simple ruban blanc.

Les *funérailles* du roi de Siam sont précédées d'une formalité bizarre et curieuse, dont on trouvera le détail à notre article CRÉMATION.

— *Funérailles des rois de France.* Les chroniqueurs et les historiens ont raconté, parfois avec minutie, les *funérailles* des rois de France. On peut voir, en les lisant, combien s'allait la culte pompeux et souvent naïf de l'ancienne monarchie pour tout ce qui se rapportait à la puissance suprême. Ce n'était pas assez d'embaumer le défunt en de nombreux linges et dans un cercueil de plomb; il fallait, avant de le transporter à Saint-Denis, observer tout un cérémonial que les gens de cour et officiers du roi tenaient à honneur de suivre au pied de la lettre, plaçant toute leur ambition et toute leur gloire dans l'exercice de certaines fonctions ou dans certains actes de deuil. L'admiration ou plutôt l'adoration générale pour le monarque devait se continuer même quand ce monarque n'était plus qu'un cadavre, et que la mort, cette grande égalisatrice, le renvoyait à la loi commune du néant. On exposait pendant quarante jours dans le palais, sur un lit de parade, son effigie en cire, revêtue des habits royaux, la couronne sur la tête, le sceptre dans la main droite et la main de justice dans la main gauche, avec une croix, un bénitier, deux encensoirs d'or au pied du lit. Les officiers du roi continuaient autour de sa dépouille leurs fonctions habituelles, et allaient même jusqu'à lui servir ses repas comme de son vivant. Ces usages duraient encore avant la Révolution, et s'observaient aussi pour les princes du sang royal. Le corps du jeune prince mort à Versailles, en 1760, fut transporté à Saint-Denis avec les mille et une formalités réglées à l'avance, et, avant de fermer le tombe sur lui, on lui prononça une foule d'humiliations dont le détail seul fournirait la matière d'un volume. L'Egypte honorait ses rois, mais elle jugeait leur cendre, et le jugement des morts était la leçon des vivants et de la postérité; chez nous, on continuait autour du mort les basses flatteries et les ridicules simagrées accomplies autour du vivant.

Les *funérailles* de Lothaire II, mort à Laon en 986, enterré à Reims, sont les premières que nous ayons à enregistrer avec quelques détails. Elles furent magnifiques, et l'on y rassemabla tout ce qu'on put trouver de richesses royales. On éleva au fils de Louis d'Outre-mer un lit orné des insignes de la royauté; son corps fut enveloppé d'un vêtement de soie, recouvert d'une robe de pourpre agrémentée de pierres précieuses et tissu d'or. Le lit, porté par les grands du royaume, était précédé des évêques et du clergé avec évangiles et croix. Au milieu d'un marchait, en poussant des gémissements, celui qui portait la couronne d'or enrichie de pierreries, avec nombre d'autres emblèmes. Les chants funèbres étaient interrompus par des pleurs. Les chevaliers suivaient chacun à son rang ce cortége.

Ce qui frappe tout d'abord dans les *funérailles* de nos anciens rois, c'est le peu de recueillement qu'elles inspiraient aux principaux acteurs. Presque toujours, en effet, on est étonné de voir les obsèques royales troublées par de scandaleuses querelles d'étiquette, ou, ce qui est pis encore, par des disputes dont la cause ordinaire est l'odieuse rapacité des courtisans et surtout des gens d'église. Aux obsèques de Philippe-Auguste, le légat et l'archevêque de Reims, ne voulant ni l'un ni l'autre céder le premier rang, officièrent en même temps à deux autels différents. Le scandale fut plus grand encore pendant les *funérailles* de saint Louis. C'était pourtant un spectacle bien capable d'élever les âmes et de frapper l'esprit d'une profonde tristesse, que celui qu'offrait Philippe III, marchant entouré de cinq cercueils, et portant lui-même, avec ses deux frères et tous les grands seigneurs de France, les restes de son père. Les princes se reposèrent, dit-on, tour du cercueil, placé au milieu de la chambre. Elles s'égratignent le visage et se livrent ensuite à des excès de douleur, qui exagérées en apparence à la douleur la plus exagérée. Bientôt on procède à l'enterrement, car les mânes, disaient-ils, ne sont pas en terre.

Quand c'est une femme qui est morte, le cercueil est couvert des plus riches vêtements brodés qu'elle possédait. A la tête d'un cercueil d'homme, on place son turban aussi orné que le lui permettent son rang et sa fortune; à la tête d'un cercueil de femme, on place un bouquet. Le corps est porté par les plus proches parents du mort; et, pendant le trajet, les amis se disputent l'honneur de se substituer aux parents pour porter le cercueil à leur tour. Cet empressement est si grand, que le cercueil, perpétuellement changé d'épaules, est horriblement ballotté, et que jamais l'infortuné qu'on porte n'a pu faire, pendant sa vie, de plus horrible voyage sur la route la plus cahoteuse.

Tout le temps que dure le deuil